

## Décision relative à notification de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2020-0009

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

Vu la notification de mise à disposition sur le marché du produit biocide **DEOSAN Triathlon**,

de la société SALVECO S.A.S

enregistrée sous le numéro BC-UF056532-37

Vu le rapport d'évaluation de la famille de produit FAMILY SALVESAFE E réalisé par l'état membre rapporteur,

Vu la décision d'autorisation simplifiée du produit biocide SALVESAFE E7 enregistrée sous le numéro EU-0020512-0004 dans le registre des produits biocides le 28 août 2019,

Considérant que le produit répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

### Article 1<sup>er</sup>

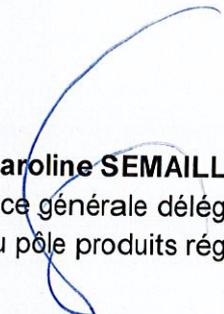
La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 28 août 2029.

A Maisons-Alfort, le **26 MAI 2020**

  
**Dr Caroline SEMAILLE**  
Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés

## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	DEOSAN Triathlon
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

#### 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	SALVECO S.A.S
	Adresse	AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE, Z.I. HELLIEULE 4, 88100 SAINT DIE DES VOSGES FRANCE
Numéro de demande	BC-UF056532-37	
Type de demande	Notification de mise à disposition sur le marché	
Numéro d'autorisation	FR-2020-0009	
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision	

#### 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	SALVECO S.A.S
Adresse du fabricant	AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE, Z.I. HELLIEULE 4, 88100 SAINT DIE DES VOSGES FRANCE
Emplacement des sites de fabrication	AVENUE PIERRE MENDES-FRANCE, Z.I. HELLIEULE 4, 88100 SAINT DIE DES VOSGES FRANCE

Nom du fabricant	MULTIFILL BV BULKONT VANGST
Adresse du fabricant	CONSTRUCTIEWEG 25A, 3641 SB MIJDRECHT Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	CONSTRUCTIEWEG 25A, 3641 SB MIJDRECHT Pays-Bas

Nom du fabricant	DIVERSEY NETHERLANDS PRODUCTION BV
Adresse du fabricant	REMBRANDTLAAN 414, 7545 ZW ENSCHEDE PAYS-BAS



<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	REMBRANDTLAAN 414, 7545 ZW ENSCHEDE PAYS-BAS
---	--

<b>Nom du fabricant</b>	DIVERSEY UK PRODUCTION LTD
<b>Adresse du fabricant</b>	COTES PARK INDUSTRIAL ESTATE, SOMERCOTES, DE55 4PA ALFRETON ROYAUME-UNI
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	COTES PARK INDUSTRIAL ESTATE, SOMERCOTES, DE55 4PA ALFRETON ROYAUME-UNI

<b>Nom du fabricant</b>	DIVERSEY ESPAÑA PRODUCTION S.L.U
<b>Adresse du fabricant</b>	AVENIDA CONDE DUQUE 5, 7 Y 9, POLIGONO INDUSTRIAL LA POSTURA, 28343 VALDEMORO (MADRID) ESPAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	AVENIDA CONDE DUQUE 5, 7 Y 9, POLIGONO INDUSTRIAL LA POSTURA, 28343 VALDEMORO (MADRID) ESPAGNE

<b>Nom du fabricant</b>	DIVERSEY ITALY PRODUCTION SRL
<b>Adresse du fabricant</b>	STRADA STATALE 235, 26010 BAGNOLO CREMASCO (CR) ITALIE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	STRADA STATALE 235, 26010 BAGNOLO CREMASCO (CR) ITALIE

<b>Nom du fabricant</b>	DIVERSEY GERMANY PRODUCTION OHG
<b>Adresse du fabricant</b>	MORSCHHEIMER STRASSE 12, 67292 KIRCHHEIMBOLANDEN ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	MORSCHHEIMER STRASSE 12, 67292 KIRCHHEIMBOLANDEN ALLEMAGNE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	Acide lactique
<b>Nom du fabricant</b>	JUNGBUNZLAUER S.A
<b>Adresse du fabricant</b>	Z. I PORTUAIRE BP 32, 67390 MARCKOLSHEIM FRANCE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	Z. I PORTUAIRE BP 32, 67390 MARCKOLSHEIM FRANCE

## 2. Composition du produit et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Acide lactique		Substance active		200-018-0	2.38

### 2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008<sup>1</sup>

Classification	
Catégories de danger	-
Mentions de danger	-
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	-
Mentions de danger	-
Conseils de prudence	-
Note	-

<sup>1</sup> « Le Règlement (CE) N°1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 s'applique sans préjudice du Règlement (UE) N°528/2012 »



## 4. Usage(s) autorisé(s)

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Désinfection des trayons pré-traite et post-traite non médicale prête à l'emploi - pulvérisation

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Application par pulvérisation Pulvérisation manuelle et automatisée
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appliquer un maximum de 20 mL de produit par événement de traite pour couvrir la surface traitée. - Produit prêt à l'emploi Maximum 3 applications pré-traite et 3 applications post-traite par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille Plastique : HDPE 1 L Fut Plastique : HDPE 220 L Containeur Plastique : HDPE 1000 L Jerrycan, Plastic: HDPE 5 – 60 L

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avant toute utilisation, porter le produit à au moins 20°C.

Remplir un appareil de pulvérisation manuel ou automatique avec le produit à partir de l'emballage d'origine et fermer avec la tête de pulvérisation.

Pré-traite : appliquer le produit sur toute la longueur de chaque mamelle. Laisser agir au moins 1 min. Essuyer le produit avec un essuie-tout en papier à usage unique.

Après la traite : les trayons doivent être traités immédiatement après la traite de manière à ce qu'ils soient entièrement recouverts du produit. Garder les vaches en position debout ou marchant au moins 5 minutes.

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Désinfection des trayons pré-traite et post-traite non médicale prête à l'emploi - mousse

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Application sous forme de mousse Moussage manuel et automatisé
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appliquer 20mL de produit par traite pour bien recouvrir la zone à traiter - Produit prêt à l'emploi. Maximum 3 applications pré-traite et 3 applications post-traite par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille Plastique : HDPE 1 L Fut Plastique : HDPE 220 L Containeur Plastique : HDPE 1000 L Jerrycan, Plastic: HDPE 5 – 60 L

### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avant toute utilisation, porter le produit à au moins 20°C. Remplir le gobelet de mousse avec le produit à partir de l'emballage d'origine.

Pré-traite : appliquer le produit sur toute la longueur de chaque trayon. Laisser agir au moins 1 min. Essuyer le produit avec un essuie-tout en papier à usage unique pour éviter toute contamination du lait. Laisser la peau des trayons sèches.

Après la traite : les trayons doivent être traités immédiatement après la traite de manière à ce qu'ils soient entièrement recouverts du produit. Garder les vaches en position debout ou marchant au moins 5 minutes.

### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

### 4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles,

-

#### 4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

### 4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Désinfection des trayons pré-traite et post-traite non médicale prête à l'emploi - trempage

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	-
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries, Levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur
Méthode(s) d'application	Application par trempage Trempage manuel et automatique
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Appliquer 20mL de produit par traite pour bien recouvrir la zone à traiter - Produit prêt à l'emploi Maximum 3 applications pré-traite et 3 applications post-traite par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bouteille Plastique : HDPE 1 L Fut Plastique : HDPE 220 L Conteneur Plastique : HDPE 1000 L Jerrycan, Plastic: HDPE 5 – 60 L

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Avant toute utilisation, porter le produit à au moins 20°C.

Remplir le gobelet de trempage manuel ou automatique avec le produit de l'emballage d'origine.

Pré-traite : appliquer le produit sur toute la longueur de chaque trayon. Laisser agir au moins 1 min. Essuyer le produit avec un essuie-tout en papier à usage unique pour éviter toute contamination du lait. Laisser la peau des trayons sèches.

Après la traite : les trayons doivent être traités immédiatement après la traite de manière à ce qu'ils soient entièrement recouverts du produit. Garder les vaches en position debout ou marchant au moins 5 minutes.

#### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Connaître. évaluer. protéger

#### 4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

#### 4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

#### 4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Instructions d'utilisation

Lire l'étiquette avant utilisation et suivre le mode d'emploi fourni.

Tenir hors de la portée des enfants.

Ne pas ingérer.

Ne pas transvaser le produit dans un récipient sans étiquette et ne pas mélanger avec d'autres produits.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

-

### 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles, si facile, et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.

En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.

Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Connaître, évaluer, protéger

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme le film plastique de protection du sol), dans un circuit de collecte approprié.

#### 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de vie: 2 ans.

Stocker à température ambiante à l'abri du froid, du gel et de la chaleur.

#### 6. Autre(s) information(s)

-